DIRECTION ECO CITOYENNETE

Compte-rendu

Réunion plénière Comité des habitants La Plage

Le 25 juin 2024 à 18h30, Maison des projets et de la citoyenneté

Présents :

Elus	L. Linares J.L. Bonneric	2e vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique Conseiller municipal délégué à la ville citoyenne
Cabinet du maire	J.F. Arnault Vincent	Directeur adjoint de cabinet
Administration	S. Durand C. Guesnier	Directrice écocitoyenneté Chargé de la participation citoyenne
Habitants	16 personnes	Dont 2 animateurs référents

Ordre du jour

Points soumis par le comité des habitants :

1. Fête de la plage
2. Entretien de l'étang et nettoyage plage
3. Privatisation des accès à la plage
4. Café solidaire / mise à disposition d'une salle
5. Stationnement et vitesse routière
6. Nuisances sonores
7. Problématiques de gestion des déchets
8. Gestion de la pêche
9. Végétalisation de la dune
10. Arrêts de bus
11. Questions diverses du comité (2)

Points soumis par la Ville :

12. Points d'informations de la Ville sur les projets en cours
13. Choix du lieu d'implantation d'une armoire à livres dans le quartier
14. Information ateliers concertation PLU

Préambule

Le comité d'habitants est organisé en sous-groupes de travail thématique avec un partage en ligne de documents de travail. Trois réunions régulières ont été mises en place depuis la dernière réunion plénière : 19 mars, 23 avril et 14 mai.

Un achat sur le budget a été réalisé pour des chasubles bleues estampillées « Comité des habitants plage » (pour un coût de 315€).

Le Comité des habitants a participé aux activités liées à Escale à Frontignan autour du bateau le Morgenstern, à une opération de nettoyage sur le secteur plage et autour de l'étang des mouettes ainsi lors du lancement de la saison nautique. Les élus saluent la dynamique du comité et la qualité de son travail.

Il y a 63 membres inscrits.

1. Fête de la plage du 21 septembre 2024

Le lieu est la terrasse extérieure de la capitainerie. Comme en 2023, il s'agira d'un repas partagé avec animations.
Activités prévues : animations surtout pour les enfants (pêche aux canards ; activités de création…), et des activités nautiques associant différentes associations (les vieux gréements languedociens, Muscat Rame, le port des Pauvres, pêche sportive…).
L'organisation en cours, aucun souci particulier à relever.

2. Entretien de l'étang et nettoyage plage

2.1. Nettoyage étang Ingril et limitations d'usages

Comité des habitants

Beaucoup de filets, poteaux délaissés dans l'étang, qui s'encroûtent dans les algues, et participent sans doute à la dégradation de la faune et aussi du paysage ; notamment devant le lotissement le rivage des Aresquiers.
Avec les restrictions d'usages de loisirs mises en place, observation d'une baisse drastique de fréquentation avec impact sur la petite économie du quartier. Problématique de l'interdiction de navigation sauf aux professionnels.
Le quartier pourra se joindre à un grand nettoyage, si cela est organisé.
Ce sujet revient en permanence dans les discussions du comité et commence à nuire à son bon fonctionnement. Demande d'information régulière de la Ville sur le sujet. Plus largement, il est demandé une transmission systématique aux comités habitants de toute information sur les sujets qui les concernent et/ou sur lesquels ils travaillent.

Élus référents

Nous avons eu une nouvelle réunion récemment sur le sujet de la régulation des usages. Depuis la mise en place des restrictions d'usages, il y a une trentaine d'interventions, une dizaine de procès-verbaux ont été établis et plusieurs convocations de pécheurs pour des rappels à l'ordre.
Sur la question des piquets/filets, une intervention est prévue dans les semaines à venir. Nous avons relancé les services de l'Etat sur le sujet et nous mettrons à disposition des services de la Ville si nécessaire.
Les conflits d'usages sur l'étang d'Ingril sont un dossier complexe sur lequel la Ville est très investie depuis de nombreuses années.
Les activités de pêche sur le secteur se portent bien ; c'est même un des rares étangs d'Occitanie où l'activité est en croissance. Rappel que les pécheurs sont historiquement des occupants officiels, avec des postes référencés, alors que les activités de loisirs ne disposent pas elles, de droit spécifique ou de titre. Le cadre de la loi nous oblige ; mais nous faisons de notre mieux pour tous. La Ville a toujours œuvré pour que le sujet puisse se gérer par la médiation.
Sur le partage de l'espace, des choses sont perfectibles ; la réglementation n'est pas figée, elle sera amenée à évoluer. La question de la navigation réservée aux seuls professionnels est à requestionner. Nous devons nous réunir encore prochainement pour en rediscuter. Des évolutions sont à prévoir à court terme.
L'affichage sur site des décisions de la Préfecture (arrêté préfectoral) a été réalisé par le SMBT, mais oui, la Ville n'avait pas davantage communiqué sur le sujet ; nous pouvons le prévoir pour les évolutions à venir.

3. Privatisation des accès à la plage

Le comité des habitants a questionné la Ville sur la privatisation des accès public.

Un seul accès public privatisé a été repéré par le service urbanisme : à l'Ouest du Poisson Rouge, entre les parcelles BL 272-273 et BL 80.

Sachant qu'un autre accès public est existant à environ 30 mètres plus à l'ouest, la préconisation du service est de régulariser ce cas par un déclassement et une cession aux riverains (en attente de validation élus).

Tous les autres accès fermés sont des accès privés fermés (qui n'ont jamais été publics), que la Ville souhaite ouvrir, et inscrits donc en emplacements réservés dans l'actuelle révision du PLU ; notamment au droit de l'avenue Ferdinand de Lesseps où une longue section de plage ne bénéficie d'aucun accès public direct.

4. Café solidaire / mise à disposition d'une salle pour le comité

Le comité des habitants demande à la Ville une mise à disposition d'un local 2 à 3 jours par semaine pour mettre en place un café social.

Pour mémoire, historique des demandes du Comité des habitants et réponses Ville

- Sollicitation d'une salle pour se réunir (Plénières 2022 et 2023 : validation pour utilisation de la salle du Port dès que travaux terminés pour cela).
- Sollicitation d'une salle ½ journée par semaine (Plénière janvier 2024) : réponse de la Ville : à voir selon arbitrage pour utilisation salle du port dès que travaux terminés (retard pris)
- Nouvelle demande du comité des habitants : disposer d'une salle 2 à 3 jours par semaine pour création d'un « café solidaire »

Arbitrage des élus :

Les travaux de la salle du port seront achevés courant juillet. Son utilisation pour le Comité des habitants ne sera possible que pour la tenue des réunions régulières, sous réserve de sa disponibilité (avec sollicitation pour réservation suffisamment en avance : le plus tôt étant le mieux).

5. Stationnement et vitesse routière

5.1. Vitesse

Comité des habitants

La demande du comité lors des réunions plénières précédentes concernait le traitement de la vitesse excessive, notamment sur l'avenue d'Ingril. Les réalisations de la Ville ont été saluées, mais jugées insuffisantes (potelets ; coussins berlinois ; zone 30). Le comité relance pour davantage d'actions de la Ville sur cet enjeu de réduction de la vitesse automobile.

Élus référents

Rappel des modalités de travail possible entre habitants et services de la Ville : les membres du Comité des habitants remontent leurs expertises d'usage pour définir des besoins et les services, avec leurs compétences techniques, proposent des solutions.

Sujet que nous souhaitons aborder de manière globale ; des arbitrages sont en cours pour des actions à très court terme (type marquage au sol). Plus globalement, un important travail a déjà été mené sur ce thème par la Ville (Plan local de déplacement ; schéma modes doux de 2019). Sujet qui rejoint la demande des autres comités ainsi que celles du comité des sages et de l'association la Roue Libre de Thau pour la sécurisation des mobilités (principales demandes : développement des mobilités douces et ralentissement des déplacements motorisés). La Ville peut encore progresser sur ces sujets pour répondre aux attentes en la matière. Proposition : organiser un travail à l'automne d'ateliers participatifs par quartier afin de partir de l'expertise d'usage des habitants avec l'appui des expertise disponible (association la Roue Libre, services de la Ville, et en partenariat avec l'agglomération et le département) qui pourront présenter les plans existants et les possibilités techniques.

5.2. Stationnement

Comité des habitants

Demande d'un meilleur entretien des parkings (Eugène et av. d'Ingril (niveau antenne free) : ornières conséquentes, diminution des places de parking. Demande d'un planning d'entretien régulier des parkings à la plage.
Quelques emplacements réservés dans chaque parking pour que les + de 2,20m puissent stationner en face des lieux d'activités (baignade, planches à voile) et profiter des commerces et restaurants de chaque entrée.
Il serait pertinent de permettre une couverture en haut et bas pour permettre le cheminement piéton à l'endroit des barrières qui ont été apposées le long de la route bordant le parking St Eugène pour éviter le stationnement de camping-car. Il aurait été intelligent de nous consulter avant de réaliser l'aménagement. Demande de pose sur les potelets de bandes réfléchissantes également.

Élus référents

Travail en cours sur le parking « boueux » de l'étang d'Ingril. Contraintes actions, car en zone Natura 2000. Test à venir avec du couvert en coquilles d'huîtres.
Aménagement réalisé pour empêcher le stationnement des camping-cars le long de l'avenue ; ainsi que vous le demandiez. Il n'est pas faisable d'organiser une consultation des habitants à chaque fois que nous réalisons un petit travail. Votre remarque, fruit de votre usage, va nous permettre de corriger le dispositif installé.
L'ouverture de l'aire de camping-car a pris un peu de retard, mais sera effective pour la saison estivale, nos services vous préciseront les dates.

6. Nuisances sonores

6.1. Nuisance sonore aviation

Comité des habitants

Constat d'une intensification du Traffic et des nuisances sonores associées. Sollicitation action de la Ville (cf compte-rendu de la précédente réunion plénière)

- ⇨ Face à l'incapacité de repérage des immatriculations d'avions – procédure prévue par la loi pour questionner les services gestionnaires ; la Ville a sollicité ce service pour obtention de chiffres sur le trafic aérien de loisirs sur le secteur. En attente de leur réponse qui sera transmise au comité.

6.2. Nuisance sonore scooter des mers

Comité des habitants

Constat d'une intensification du trafic et des nuisances sonores associées. Sollicitation action de la Ville : multiplication des panneaux sur le rappel des règles dans la zone de mise à l'eau des engins et sensibilisation.
Le comité envisage par ailleurs la mise en place d'une pétition pour une décision municipale de réduire les plages horaires, relocaliser au large l'activité etc…

Élus référents

La Ville défend le tourisme familial nature, avec le choix fort de ne permettre aucune location d'autres engins motorisés. La Ville a limité ce type d'usages en ne permettant qu'un seul loueur de scooter des mers au niveau du port auprès de qui un rappel à l'ordre des règles a par ailleurs déjà été réalisé.
Sur les privés qui utilisent leur propre matériel, cela est plus difficile à faire ; mais des rappels à l'ordres sont opérés régulièrement par le service du port.
Malgré les orientations de la Ville vers un tourisme nature, il est important de respecter également ces nouvelles pratiques, en essayant de les réguler au mieux.
Les remarques sont entendues, le sujet sera abordé avec l'élu référent.

7. « Incivilités » : problématique de gestion des déchets

Comité des habitants

Campagne de sensibilisation sur les plages pour le tri, mais absences de bacs à tri pour le faire.
Nombreuses présences de chiens sur la plage malgré la plage réservée aux chiens. Impunité totale. On n'en n'a jamais vu autant. La communication de la Ville sur « les chiens bienvenus à la plage » a produit un contre-effet. Augmentation très forte de chiens seuls sur la plage ; notamment le matin.

Élus référents

Sur le premier point : une réunion récente a eu lieu entre les services de la Ville et le nouveau directeur du service des déchets de l'agglomération pour les améliorations à prioriser sur la Ville. Des bacs roulants doivent notamment être installés à tous les points identifiés où ils sont manquants (si ce n'est pas le cas d'ici quelques jours, ne pas hésiter à revenir vers notre service pour le signaler).

Sur le second : des saisonniers chargés de médiation sur les différents sujets, dont celui-là.
Le choix de la Ville est de tolérer les différents usages.

8. Gestion de la pêche

Comité des habitants

Il est observé une diminution de la faune aquatique.
Observation pratiques pêche nocturnes avec projecteurs.
Demande **de tous sur les moyens et les méthodes à mettre en œuvre pour faire cesser ces pratiques.**

Élus référents

Pratiques connues de la police maritime qui déploie des moyens pour lutter contre. Nous avons rencontré la Prudhommie des pêcheurs sur la partie petite pêche côtière en mer et abordé les sujets des pratiques sur le rivage, la question de la biodiversité ainsi que de l'éventualité de mise en place de récifs artificiels plutôt que de piquets pour les bouées au niveau des Aresquiers.

9. Végétalisation de la dune

Comité des habitants

Mise en place d'actions de sensibilisation (balade découverte de la flore des dunes). Volonté de participer au développement de la végétalisation des dunes.
Sollicitation pour l'obtention d'une liste précise des plantes endémiques.
Demande de la mise en place de pancarte d'informations sur les ganivelles pour expliquer les pratiques interdites.

Élus référents

Les dunes sont situées sur le territoire communal, et, à ce titre, la Ville est consultée pour toute action.
Le service gestion est Sète Agglo pole Méditerranée ainsi que le syndicat de bassin : le SYBLE (animateur Natura 2000).
Nos services vont organiser la mise en lien avec ces services gestionnaires pour vous accompagner dans ce projet de végétalisation avec les habitants.

10. Arrêts de bus

Observations du comité

- Peu et pas d'abris

- Facteur d'isolement.
- Correspondance problématique.
- Peu de fréquence + pas le soir.

Eléments questionnés à toutes les plénières depuis la première de décembre 2022.

Élus référents

Attentes bien identifiées. Malheureusement, nous n'avons pas plus d'éléments sur ce dossier où nous demeurons en attente de la réponse des services de l'agglomération à qui nous avons demandé 3 abris de bus.

11. Questions diverses du comité

- Une Zone Noire", ou zone d'expropriation, zone menacée d'éviction ou de destruction, en cours de définition à Frontignan Plage. Qu'en est-il ?

L'un des objectifs du Projet Partenarial d'Aménagement – qui a été présenté en réunion publique le 13 juin à la salle de l'aire - est la production de cartographie qui permettra de se figurer l'évolution du trait de côte à 30, 50 puis 100 ans. Des zones seront effectivement différenciées pour les actions à mener en fonction des évolutions du trait de côte qui seront identifiées. Des zones à enjeux fort seront identifiées où les activités resteront possibles, mais sous certaines conditions. Il y a une part d'incertitude inévitable, nous allons vers l'inconnu, la science ne peut pas tout prévoir, mais nous prenons les devant pour nous organiser au mieux face aux changements en cours. Un article sera consacré à ce projet dans le prochain magazine de la Ville ; de la documentation précise est également disponible à la maison des projets et de la citoyenneté.

- Quel est le nombre d'habitants sur Frontignan Plage ?

Le nombre d'habitants en résidence principale est d'environ 2000. Le nombre de logements est de 3737.
Sollicitation auprès de l'Insee pour une information plus précise ; elle sera transmise au comité dès réception.

12. Points d'informations de la Ville

- Mise en place d'une borne à photo dans le cadre de l'Observatoire du littoral du département
  Au niveau de la passerelle de l'accès n° 24 à la plage.

Observatoire du littoral qui regroupe de nombreuses données (comme les fiches annuelles par communes, des suivis photographiques, des résultats de suivis et d'études par exemple celle du taux d'évolution moyen du trait de côte sur la période 2009-20 et également le lien vers la fresque Rivages héraultais)

https://odee.herault.fr/index.php/herault-littoral/observatoire-du-littoral

Le public est invité à prendre une photo et à l'envoyer via une interface.
La plateforme permet de stocker les différentes contributions du public => logiciel géoréférencement et de traitement d'image pour informations spécifiques d'évolutions sur chaque site.

13. Choix du lieu d'implantation d'une armoire à livres dans le quartier

La Ville souhaite l'installation d'une armoire à livre par emprise de Comité des habitants – dans un premier temps au moins - et demande aux membres du Comité des habitants de convenir d'un choix pour sa localisation. Le Comité des habitants est invité à débattre du sujet en réunion régulière et à transmettre son choix au service.